

# Engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté

## Déclaration du groupe Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale

Est-ce qu'être bénévole constitue un acte citoyen ? Vous avez quatre heures.

Plus sérieusement, définir ce qu'est le bénévolat a été plus que nécessaire pour être certains que nous parlons tous de la même chose. Car si étymologiquement le mot « bénévole » désigne une action faite avec bon cœur, un acte désintéressé ; dans la réalité, l'engagement bénévole prend différentes formes et peut servir, parfois, différents intérêts.

On peut être bénévole pour aider autrui, pour défendre une cause à laquelle on croit ou pour son association.

Etre bénévole c'est avant tout agir. Agir par solidarité et pour la vie de la cité. Les bénévoles ont des motivations spécifiques : la citoyenneté, le désir d'être utile, la recherche de sens, le besoin de socialisation, l'altruisme... On pourrait certainement citer autant de motivations qu'il y a de bénévoles.

Etre bénévole c'est aussi avoir un rôle. Celui d'aider, d'accompagner, d'alerter, de guider, parfois de signaler ou de dénoncer.

Cette nature polymorphe du bénévolat est bien démontrée dans l'avis qui nous est présenté aujourd'hui. Nous félicitons les rapporteurs pour leur travail, et la commission pour nos débats constructifs. Nous avons apprécié ces rencontres organisées avec les bénévoles.

Mais comme nous le voyons aussi avec cet avis, être bénévole c'est aussi s'engager. Engager son temps, ses compétences, sa réputation. Et entre travail et engagement, la frontière est parfois ténue. Parce qu'il s'engage pour la vie de la cité, le bénévole doit-il recevoir une contrepartie ? C'est une question complexe qui renvoie à des convictions personnelles. C'est pourquoi les membres de notre groupe voteront librement le texte.